

DÉCEMBRE 2013 / 02

QUADRARIAMAG

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE



► SOMMAIRE

5 // Actualités

La place du secteur carrier dans la réindustrialisation de la Wallonie :

Entretien avec le Ministre Jean-Claude Marcourt

6 // Mot du Président de la Commission Communication

La communication, un atout majeur pour la défense et la valorisation de notre secteur

10 // News des membres

La Carrière Berthe à Florennes prépare l'avenir

Un seul permis pour la cimenterie de CCB à Gaurain-Ramecroix

Les carrières s'invitent au Festival du Film Nature

11 // Environnement

Des entreprises du secteur mises à l'honneur pour leur contribution au développement durable

12 // Economique / Statistique

Péage kilométrique

14 // Social / Formation

L'harmonisation des statuts Ouvriers-Employés

15 // Technique / Sécurité

Le Congrès de la SIM à Mons en 2015

16 // Recherche & Développement

L'expertise des centres de recherches EMRA

18 // Agenda

► MOT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE FEDIEX

Joyeuses fêtes de fin d'année !

L'année 2013 qui s'achève a, sans surprise, de nouveau été une année délicate pour l'ensemble de l'économie. Dans ce contexte difficile, les entreprises de nos secteurs d'activité ont maintenu le cap de manière admirable.

2013 a également été marquée par la finalisation ou l'enregistrement de grandes avancées dans des chantiers majeurs lancés par les Gouvernements. Je pense ici notamment au rapprochement des statuts Employés/Ouvriers, à la réforme du Code de Développement Territorial, au nouveau Schéma de développement territorial, etc. Dans tous ces dossiers, le secteur a pu imprimer sa marque, et cela n'a pu se faire que grâce à la mobilisation et l'implication de nos membres.

Il ne faut pas se le cacher, même si l'amélioration des indicateurs conjoncturels témoigne d'un retour graduel à la confiance des opérateurs économiques, le secteur de la construction – le principal débouché de nos produits – risque de souffrir un peu plus que le reste de l'économie. Il faudra donc à nouveau composer avec les conséquences d'une économie renouant timidement avec la croissance et celles de décisions politiques pesant sur nos activités dans un contexte d'austérité budgétaire.

L'année prochaine sera celle des grands enjeux

Il faut maintenant concrétiser les avancées obtenues dans les textes puis dans la pratique. Les conséquences pour nos activités sont importantes et variées : maintien de la compétitivité, procédure conjointe Plan et Permis, taxation des eaux...

2014 est l'année durant laquelle de nouveaux décideurs politiques seront élus. De nouveaux programmes seront donc élaborés pour les 5 années à venir au niveau régional, fédéral et, ne l'oublions pas, au niveau européen.

Un sacré challenge nous attend donc, et c'est tous ensemble que nous allons pouvoir relever ces défis ! Vous pouvez compter sur votre Fédération.

Qu'il me soit permis de remercier ici Hélène, Myriam, Benoit et Régis, pour leur professionnalisme et leur confiance en nos secteurs.

Michel Calozet | Administrateur Délégué de FEDIEX



Un sacré challenge nous attend en 2014. Tous ensemble, nous allons relever ces nouveaux défis!





► ACTUALITÉS

En route vers la réindustrialisation de la Wallonie

Le contexte économique actuel reste difficile pour les entreprises wallonnes qui doivent relever de plus en plus de défis et rester compétitives sur des marchés où la concurrence est rude.

Conscients de cet état de fait, les Pouvoirs publics ne restent pas insensibles aux nombreux appels lancés par le secteur quant au coût de l'énergie, à l'importance de l'impact des surcoûts engendrés par les certificats verts ou encore au soutien nécessaire à apporter aux produits locaux.

L'avenir passe obligatoirement par la réindustrialisation de la Wallonie, et ce défi ne peut être relevé que si tous les acteurs économiques et le Politique agissent ensemble dans la même direction.

Interview d'un Ministre qui prend le problème au sérieux et qui apporte des solutions : Jean-Claude Marcourt.

Monsieur le Ministre, vous avez largement contribué au développement des pôles de compétitivité du plan Marshall 2.vert. Quelle place le secteur peut-il prendre au sein des différents pôles ?

Le secteur carrier et chaudronnier est tourné vers l'avenir et particulièrement soucieux du développement économique de ses entreprises dans la région. Je considère qu'il s'inscrit pleinement dans la politique des pôles de compétitivité. Plusieurs entreprises sont d'ailleurs membres de certains pôles et plus spécifiquement de Greenwin et de Logistics in Wallonia. Je tiens à souligner que ces entreprises ont souhaité aller plus loin dans la dynamique en déposant des projets dans le cadre du 6ème appel à projets. Ils ont bien fait puisque ces derniers ont été retenus. Je ne peux que les féliciter pour leur démarche et encourager les autres à faire de même.

Ce défi ne peut être relevé que si tous les acteurs économiques et le Politique agissent ensemble dans la même direction.

Un des points essentiels à la compétitivité des entreprises réside dans le coût de l'énergie. Quelles sont les solutions qui sont aujourd'hui envisagées à moyen et long terme au niveau du Gouvernement ?

En matière énergétique, la réponse repose sur deux éléments essentiels. Tout d'abord les accords de branche qui permettent aux entreprises ou secteurs qui s'engagent à améliorer leur efficacité énergétique et qui signent une convention avec la Région, de bénéficier d'avantages qui leur permettent de réduire leurs coûts énergétiques. Certaines entreprises du secteur y sont d'ailleurs engagées depuis un certain temps.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a mis en place un système d'exonération de la surcharge ELIA (qui est actuellement de 13,82 EUR/MWh) pour les entreprises afin de leur permettre d'alléger leur facture énergétique.

D'autres initiatives, tel le projet Smart Park, permettent aux entreprises d'identifier au sein de leurs structures les gisements d'économie énergétique possible et d'agir sur les postes identifiés.

Ces différentes approches convergent vers un même objectif : aider les entreprises.

Selon le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, d'ici 2050 la Wallonie devra multiplier par 6 ses efforts en matière de gaz à effet de serre. La biomasse jouera un rôle important dans la production d'énergie. Comment est-il possible d'organiser une filière cohérente ?

La problématique de l'utilisation de la biomasse est complexe. Nous avons d'un côté son utilisation comme matière première qui est un usage à haute valeur ajoutée, qui crée du développement économique. De l'autre, la valorisation énergétique de cette même biomasse qui participe au maintien et au développement économique de nombreuses filières industrielles. Dans le futur, et pour répondre à l'ensemble de nos besoins, il faudra trouver un juste équilibre entre ces deux usages. Ce que je voudrais rappeler aux entreprises, c'est la nécessité de travailler en premier lieu sur l'efficacité énergétique de la chaîne de production afin de diminuer leur besoin en énergie.

Vous avez également mis sur pied le projet NEXT qui incite les entreprises à entamer des démarches pour s'inscrire dans le principe d'économie circulaire. Comment cela peut-il se traduire concrètement pour notre secteur ?

Un des enjeux du secteur est de préserver sa ressource tout en continuant ses activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée. Je pense que le secteur carrier doit envisager d'autres manières de créer de la valeur ajoutée. Cela pourra passer par une diversification des produits, une plus grande maîtrise de la filière aval ou par une présence dans celle-ci. Dès maintenant, il faut concevoir les usages futurs des produits et la manière d'y parvenir.

L'industrie extractive est caractérisée par son ancrage local d'où elle retire sa renommée et sa réputation. Elle souffre cependant de la concurrence internationale.

Comment est-il possible de valoriser le travail des carriers belges dans le respect des règles de la libre concurrence ?

Je considère en tant que wallon que nous pouvons être fiers de l'exploitation de notre sous-sol. La qualité des produits et le savoir-faire des équipes ont un rayonnement international.

Il est donc primordial que l'accès au gisement soit assuré.

Une circulaire a été adoptée le 28 novembre dernier et concerne la mise en place d'une politique d'achat durable pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons, permettant ainsi de valoriser le potentiel économique des PME wallonnes et donc de stimuler le développement régional. ◀

*L'avenir passe
obligatoirement par
la réindustrialisation
de la Wallonie.*

► MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La communication, un atout majeur pour la défense et la valorisation de notre secteur

Ce n'est pas moi qui
dirai le contraire, la
communication est
devenue essentielle
aujourd'hui pour le
développement et la
pérennité de notre
activité...

En effet, qui mieux que nous peut défendre notre métier et notre secteur ? Autant que faire se peut, nous devons vanter notre savoir-faire, mettre en avant nos techniques et faire la promotion de l'utilité de notre activité.

Le rôle stratégique que nous jouons auprès de l'industrie et la construction, les intérêts économiques et sociaux de notre activité ou notre impact positif sur la biodiversité sont autant de sujets sur lesquels nous devons sans cesse communiquer.

Devenons les ambassadeurs enthousiastes de notre secteur auprès de notre entourage – nos amis, vos voisins – mais également auprès des instances communales et du monde politique.

Nous mettons en place d'importants outils de communication

La Commission Communication met tout en œuvre pour vous fournir les outils qui vous aideront à appuyer vos arguments. Nous travaillons le plus rigoureusement possible pour vous transmettre les documents et supports qui vous permettront d'étayer vos exposés ou vos discussions.

Actuellement, nous concevons et développons une plaquette d'information « tout public » qui sera mise à votre disposition dans les prochaines semaines et que nous vous inviterons à distribuer à volonté autour de vous.

En attendant, nous vous rappelons que différentes brochures existent déjà et sont à votre disposition auprès d'Hélène Vanden Haute (tél 02/511.61.73 – h.vandenhaute@fediex.be) qui ne manquera pas, à votre demande, de vous faire parvenir le nombre d'exemplaires que vous souhaitez.

Je m'adresse également à tous ceux qui ne travaillent pas dans notre secteur, mais qui reçoivent, à titres divers, ce Quadraria Mag. Ces brochures sont également faites pour vous et pour ceux que vous jugerez utile d'informer. Merci à vous pour le soutien que vous nous apportez.

Je vous souhaite, membres et sympathisants, de très beaux réveillons de fin d'année. Que 2014 vous apporte joie, succès et bonheur !

Michel Evrard
Commission Communication



*Autant que faire se peut, nous devons vanter
notre savoir-faire, mettre en avant nos
techniques et faire la promotion de l'utilité de
notre activité.*

NOS BROCHURES SONT À VOTRE DISPOSITION*



Carrière et Biodiversité (dépliant en 3 feuilles A4)
Thème : Impact positif de la biodiversité dans nos carrières



Pelouses sèches en carrières (brochure de 18 pages A5)
Thème : les pelouses calcicoles et siliceuses



Promouvoir des carrières durables (dépliant en 2 feuilles A4)
Thème : les partenariats de Fediex en matière de CO2, cohabitation riverains-carrière, gestion des eaux, ...



Rapport annuel 2012 FEDIEX (brochure en 42 pages A4)



La Chaux Hydratée (dépliant en 3 feuilles A4) Thème : un additif multifonctionnel reconnu pour les enrobés bitumineux plus durables. Edité par EuLa en collaboration avec Fediex

*Sur demande au 02/511.61.73 - h.vandenhaute@fediex.be

► NEWS DES MEMBRES

La Carrière Berthe à Florennes prépare l'avenir

La sa Carrière Berthe à Florennes a récemment introduit un dossier de demande de révision partielle du plan de secteur. Cette demande permet d'étendre la zone d'extraction actuelle afin de pérenniser les activités de l'entreprise.

La sa Carrière Berthe est une entreprise familiale implantée en périphérie de l'agglomération de Florennes depuis 1963. L'activité de la société est liée à l'extraction et la commercialisation de la pierre calcaire à haute teneur, destinée à l'industrie (chaux, sidérurgie, verrerie, sucrerie, agro-alimentaire...). Cette activité génère également une production de matériaux calcaireux moins nobles dont la pureté chimique limite l'utilisation industrielle au secteur de la construction (génie civil, fondations de voiries, béton, etc.). Le tonnage annuel total est d'environ 620.000 tonnes de produits commercialisés. L'entreprise représente 30 emplois directs et environ 50 emplois indirects.

Toutes ces années de développement ont fait de la Carrière Berthe une entreprise wallonne dont le capital est resté entièrement familial et qui occupe une position significative dans le secteur carrier. Sa production représente actuellement 10 % minimum de la production belge de la pierre à haute teneur calcaire valorisée en chaux et près d'un tiers de la consommation en pierre à haute teneur pour les autres applications industrielles, en Belgique et à l'étranger (France, Pays-Bas, Allemagne).

Le dossier de révision partielle du plan de secteur introduit actuellement est basé sur la prise en compte des besoins strictement nécessaires en zone d'extraction pour garantir l'accès au gisement et pérenniser les activités de la carrière. La zone agricole dont il est nécessaire de modifier l'affectation représente une surface de 47,8 hectares.

Cette zone et le gisement qui y correspond sont situés dans un contexte isolé, exempt de tout riverain et sans valeur patrimoniale ou environnementale particulière.

Le projet, sans mettre en péril l'exploitation agricole, tend également à minimiser les effets sur l'environnement tout en utilisant de façon parcimonieuse les ressources du sous-sol. Les impacts environnementaux liés à l'activité actuelle et future font l'objet d'une attention spécifique. En plus des mesures existantes, le projet s'accompagne de nouvelles mesures concrètes concernant notamment la gestion de l'eau d'exhaure (valorisation destinée à la distribution publique) et celle du charroi (contournement routier de la ville de Florennes). Les installations de production déjà installées en fond de fosse ne devront pas subir d'importantes modifications.

Conformément à la législation en vigueur, le projet a nécessité la recherche de zones suffisamment vastes pouvant être proposées comme compensations planologiques. Ces zones ont été définies sur le territoire de la Commune de Florennes et concernent une conversion d'anciennes zones d'extraction en zones vertes.

Le projet a été présenté le 25 septembre dernier lors d'une réunion d'information du public. Environ 50 personnes y ont assisté et ont pu formuler leurs différentes remarques. Celles-ci seront prises en compte dans le cadre de la procédure en cours et lors de la réalisation de l'étude d'incidences. La version définitive du dossier de demande de révision a récemment été introduite auprès du Gouvernement Wallon. ►

Le projet tend également à minimiser les effets sur l'environnement tout en utilisant de façon parcimonieuse les ressources du sous-sol.

L'activité de la Carrière Berthe est liée à l'extraction et la commercialisation de la pierre calcaire à haute teneur, destinée à l'industrie.

Les carrières s'invitent au Festival du Film Nature

Au fil des ans, le Festival du Film Nature est devenu un événement incontournable pour les amoureux de la nature. Organisé à Namur depuis 1995, il concentre, pendant 10 jours au mois d'octobre, de nombreuses activités telles que des projections de films amateurs et professionnels, des expositions de photos, des conférences, un village nature et de nombreuses balades sur le thème de la découverte de milieux naturels en Wallonie.



L'ouverture de carrières permet de découvrir les sites d'exploitation sous un autre angle et de démontrer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'exploitation de la pierre et la contribution au développement de la biodiversité.

Cette année, le Festival a eu lieu du 11 au 20 octobre. A cette occasion, trois carrières ont ouvert leurs portes.

Carmeuse est une habituée du Festival puisque la société y ouvre chaque année un stand dans le village nature. Pour cette édition, la carrière de Moha était à l'honneur. La visite était organisée en collaboration avec le Contrat de rivière Meuse-Aval.

La première partie était consacrée à la présentation de la société par Fabrice Foucart, Directeur Environnement et Patrimoine, et Frédéric De Visscher, Conseiller juridique Carmeuse et Administrateur du Contrat de rivière. Les actions menées dans le cadre du contrat de rivière ont également été présentées par sa coordinatrice Mme Lambert.

La trentaine de participants présents ont ensuite pu se dégourdir les jambes lors d'une balade de deux heures le long de la Mehaigne et du ruisseau de Fosseroule. L'occasion

d'écouter les explications sur la gestion des plantes invasives telles que la renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. L'occasion également de présenter la gestion des eaux en carrière. La visite s'est terminée par le tour du site du Vallèche, une ancienne carrière totalement réaménagée où une faune et une flore particulièrement intéressantes se sont développées au fil des ans.

De son côté, **Sagrex** avait choisi d'ouvrir les sites de Beez et Lustin. Les promenades organisées autour des carrières étaient animées par Monsieur Verkest, riverain du site de Beez, dans le cadre de sa formation de guide Nature.

Steve Denis et Franco Costantini, respectivement Responsable des Permis et Autorisation et Directeur d'Exploitation de Sagrex, assuraient l'encadrement lors de la balade de Beez. La quinzaine de participants ont ainsi pu découvrir notamment l'évolution des pratiques de réaménagement des

carrières : des plantations de pins durant les années 80 aux nouvelles pratiques, centrées sur le développement de la biodiversité et l'utilisation d'espèces indigènes.

Lors de la visite de la carrière Lustin, Anne Vergari - Quality, Geology and Product Development - a pu développer les aspects plus géologiques avant que le groupe de passionnés, emmené par Julien Fortemps, Responsable du site et Steve Denis, n'emprunte un chemin fort escarpé le long de la carrière, pour profiter d'une vue imprenable de la carrière et de la vallée de la Meuse.

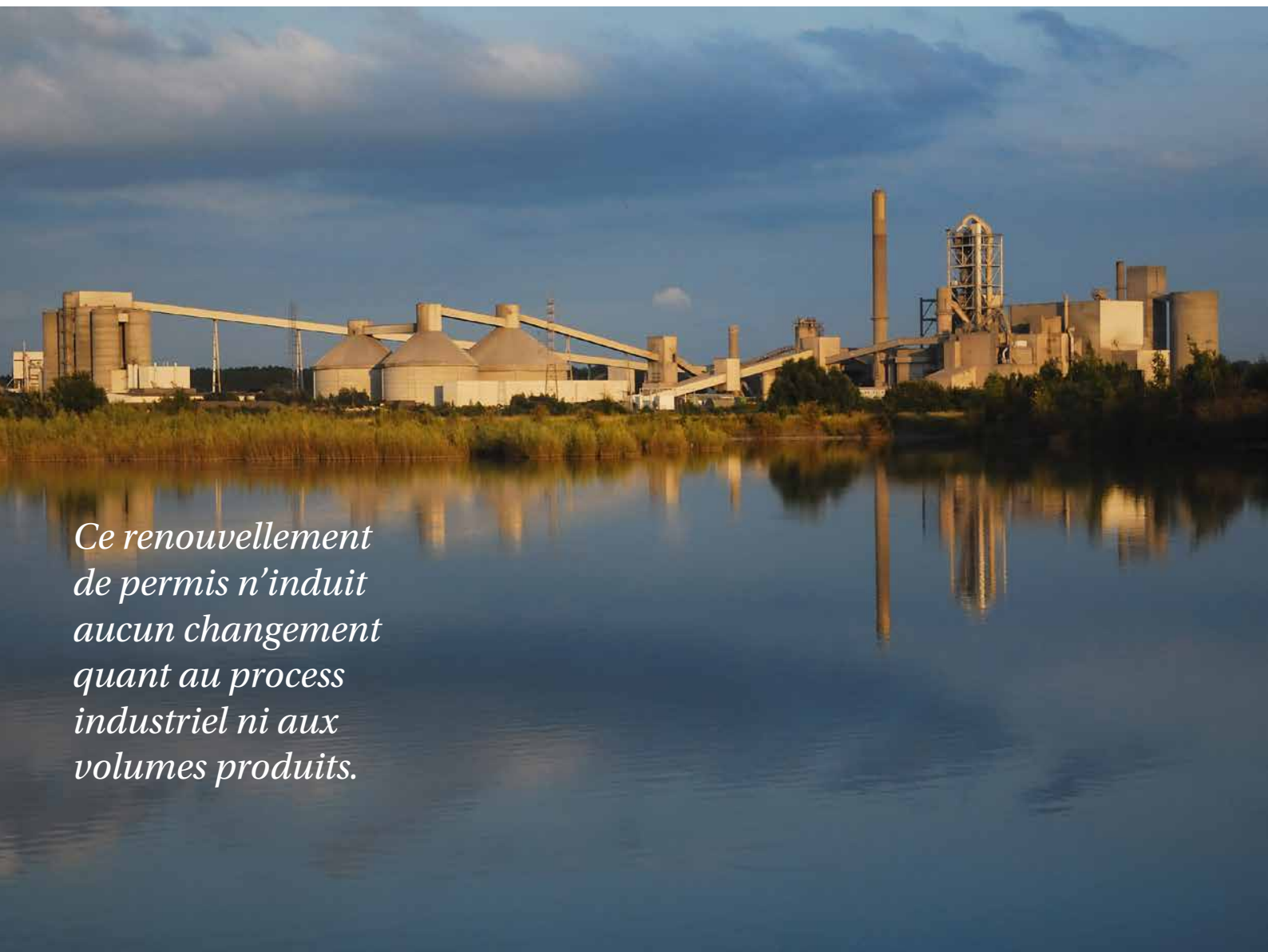
Nul doute que l'ouverture de carrières dans le cadre d'un Festival aussi prisé par les amoureux de la nature ne permette de découvrir les sites d'exploitation sous un autre angle et de démontrer, une fois encore, qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'exploitation de la pierre et la contribution au développement de la biodiversité. ◀

Un seul permis pour la cimenterie de CCB à Gaurain-Ramecroix

La société CCB projette d'introduire une demande de renouvellement de permis à la Ville de Tournais dans le courant du premier semestre 2014.

Cette demande concerne l'ensemble des activités de la cimenterie: stockage, production, conditionnement et maintenance. Ce sont près de 40 permis qui vont être regroupés en un seul, afin de s'inscrire dans la logique du permis d'environnement, et ce, à la demande du Fonctionnaire Technique de la Région wallonne. En effet, théoriquement, seul le permis du four n°4 devait faire l'objet d'un renouvellement pour 2017.

Dans le cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement qui sera réalisée par le bureau d'études agréé Incitec, CCB a tenu une réunion d'information publique le 20 novembre dernier. Les riverains ont principalement souhaité que les rejets fassent l'objet d'une attention particulière dans l'étude d'incidences. Cette réunion s'est bien déroulée, l'ambiance était détendue et conviviale. ◀



Ce renouvellement de permis n'induit aucun changement quant au process industriel ni aux volumes produits.

► ENVIRONNEMENT

Des entreprises du secteur mises à l'honneur pour leur contribution au développement durable

L'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG) a décerné les prix de son concours Développement Durable lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 27 novembre dernier dans la prestigieuse enceinte du Bozar à Bruxelles.

Ce concours, organisé depuis 1997 à un rythme trisannuel (bisannuel précédemment), est devenu un évènement majeur pour le secteur de l'industrie extractive au niveau européen. Les « SD Awards » récompensent des entreprises qui ont mis en place des bonnes pratiques en matières environnementale, économique ou sociale.

Cette année, ce sont pas moins de 52 projets provenant d'entreprises de 14 pays européens différents qui ont concouru. Tous ces projets ont été analysés par un jury composé de 4 experts indépendants :

- **Gérard Bos**, responsable du Programme « Global Business and Biodiversity » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;
- **Theodor Bülhoff**, Président de l'Association Internationale pour la Sécurité Sociale ;

► **Jean-Claude Lefevre**, Professeur émérite au Musée National d'Histoire Naturelle à Paris ;

► **Peter Moser**, Professeur d'ingénierie minière et d'économie des minéraux à la Montanuniversität de Leoben (Autriche).

Après une introduction par M. Arnaud Colson, Président de l'UEPG, les heureux lauréats ont reçu leur prix des mains de Mme Sirpa Hertell, membre du Comité des régions de l'Union européenne, active notamment dans les dossiers relatifs aux ressources naturelles et à l'environnement. Les autres entreprises participantes ont été également mises à l'honneur et gratifiées d'un certificat d'excellence dans leur catégorie, remis par le Secrétaire général de l'UEPG, M. Dirk Fincke.

La cérémonie de remise des prix s'est clôturée par un dîner de gala auquel ont participé différents membres du Parlement européen

ainsi que le Vice-Président du Parlement, l'espagnol Alejo Vidal-Quadras.

La brochure publiée à cette occasion et reprenant la description de l'ensemble des projets participants est déjà disponible sur le site l'UEPG (www.uepg.eu/publications/sd-awards). Différentes expositions seront également organisées en 2014 au sein des institutions européennes, afin de montrer les réalisations des entreprises participantes.

Le Concours Développement Durable de l'UEPG constitue donc une excellente vitrine pour démontrer le rôle joué par l'industrie extractive dans la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les trois piliers du développement durable. ◀



▲ Luc Bas (IUCN), Cécile Moreau (HeidelbergCement), Sirpa Hertell (Comité des Régions) et Arnaud Colson (Président UEPG)



▲ Les lauréats et participants français.

► ECONOMIQUE / STATISTIQUE

La question du péage kilométrique

...**Samuël Saelens**, Conseiller au Département Environnement, Aménagement du territoire, Energie, Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE).

Depuis plusieurs mois, la question d'un péage kilométrique est inscrite à l'ordre du jour de nos représentants politiques. Récemment, le Gouvernement français a été contraint de réévaluer son système d'écotaxe sous la pression des transporteurs routiers. Pouvez-vous nous décrire la situation en Belgique ?

La Belgique, via l'accord de coopération entre ses trois Régions, semble maintenir son objectif de mettre en œuvre au 1er janvier 2016 le système de prélèvement kilométrique pour les véhicules de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Parallèlement aux avancées législatives nécessaires au cadrage du système

(accord de coopération notamment), une procédure de marché public a été lancée en mai de cette année afin de désigner le Single Service Provider (SSP) qui assurera la mise en place et l'exploitation opérationnelle du prélèvement.

Le Gouvernement prévoit-il des mécanismes permettant de tenir compte des particularités sectorielles ?

La tarification kilométrique se basera sur trois éléments : le type de route, la masse maximale autorisée et la norme Euro. Seules certaines catégories de véhicules échapperont à cette tarification (les véhicules de la Défense, de la Protection civile, Incendie et de la Police ; les véhicules médicaux et les véhicules agricoles). L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) regrette d'une part qu'une série d'exemptions actuelles à l'Eurovignette n'aient pas été préservées mais aussi, et surtout, qu'aucune analyse d'impact socio-économique sur le tissu économique n'ait été réalisée.

La fronde française vis-à-vis de l'Ecotaxe est une preuve de plus que la mise en place d'un tel système ne peut s'effectuer sans étude économique préalable et sans concertation approfondie avec les entreprises. En réponse directe à la question, il n'y a donc pas de mécanismes permettant aujourd'hui d'intégrer les particularités sectorielles mais l'accord de coopération laisse malgré tout la porte ouverte (au moins théorique) à des exemptions supplémentaires. Ce ne sera que via l'étude préalable que des exemptions nouvelles pourraient être argumentées.

Quel est l'agenda des travaux ? Pensez-vous que le Gouvernement doit prendre en compte les particularités sectorielles ?

Le Gouvernement annonce les conclusions du marché public pour début 2014. A partir de la désignation de l'opérateur, celui-ci pourra enclencher la mise en place concrète du système. L'UWE est convaincue que ce système aura des répercussions importantes sur les secteurs industriels wallons et singulièrement ceux pour lesquels le coût du transport représente une part importante de la facture finale du produit. L'UWE n'est pas opposée au prélèvement kilométrique, mais pour qu'il soit efficient il faut qu'il s'adresse à tous les usagers de la route et qu'il intègre les contraintes des entreprises, par exemple en appliquant les premières années un prélèvement qui soit financièrement neutre pour celles-ci.



Le prélèvement kilométrique doit s'adresser à tous les usagers de la route et intégrer les contraintes des entreprises.

e vue par...

... **Philippe Chevalier**, Professeur à l'UCL, au CORE et à Louvain School of Management, et **Ignace Adant**, Chercheur au CORE.

Quelles sont les particularités du transport dans le secteur carrier ?

Tout découle du fait que la grande majorité des produits transportés – le sable et les granulats de roche concassée – ont une très faible valeur marchande. Un péage kilométrique qui aurait une valeur insignifiante par rapport à une cargaison de vêtements ou d'appareils électroniques est susceptible d'avoir un impact beaucoup plus important par rapport à une cargaison de sable ou de granulat. Cet impact est d'autant plus grand que ces produits tendent à être faiblement différenciés. Il y a un risque que ce péage pousse les acteurs à chercher l'utilisation locale plutôt que l'efficacité. Un cas particulier concerne la valorisation des « coproduits » de l'extraction. Cette valorisation répond à des impératifs économiques : l'organisation efficace de l'activité dans la carrière et la gestion des zones de stockage des roches poussent à trouver des voies de valorisation des « coproduits » de l'extraction et de la transformation. Ces « coproduits » ont en général une valeur marchande très faible. S'ils sont valorisés à l'heure actuelle, c'est parce qu'ils peuvent être transportés par route chez les clients qui les utilisent. Cela évite de stocker des matériaux sur site, ce qui, non seulement gêne considérablement les activités en carrières mais nécessite également des zones d'extraction plus grandes.

Une autre conséquence de la faible valeur du matériau transporté est que les distances de transport sont fort courtes (on considère pour la plupart des produits qu'une distance de 100 à 200 km est un maximum). Ceci implique qu'il est à peu près impossible pour le secteur d'utiliser des transports multimodaux. Comme très peu de carrières sont situées sur des voies fluviales ou ferroviaires, cela condamne la plupart des exploitations à utiliser le transport par camion quoi qu'il arrive.

Vous avez été mandaté par la Fédération de l'industrie extractive pour élaborer des scénarii concernant la mise en œuvre du projet de péage kilométrique en Belgique. Selon vous, quels sont les éléments pertinents à prendre en compte pour éviter que ce nouveau dispositif fiscal n'entrave le développement économique du secteur carrier ?

Le premier élément pertinent est l'existence de particularités au niveau des secteurs. Elles viennent d'être citées. Les secteurs industriels sont très différents du point de vue de la valeur du chargement et des possibilités d'opter pour un autre mode de transport.

Un autre élément pertinent est l'effet en cascade sur le reste de l'économie. Nous voyons que le secteur carrier a très peu de marge pour utiliser d'autres modes de transport et ne pourra qu'internaliser le surcoût lié à cette taxe. Ce surcoût sera inévitablement répercuté sur les produits et comme ceux-ci se situent tout en amont de l'activité économique, il y aura un effet de propagation dans tous les secteurs consommateurs de manière directe ou indirecte.

En conclusion ?

Notre analyse aboutit à un double constat. D'une part, le secteur a très peu de marge de manœuvre en ce qui concerne le choix du mode de transport. La taxe n'aura donc pas de réel effet incitatif et ne sera qu'un coût qui devra être internalisé dans le secteur. D'autre part, il est probable que cette taxe ait même un effet négatif d'un point de vue environnemental dans la mesure où elle induira le secteur à ne pas privilégier l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et tendrait même à diminuer la valorisation des « coproduits ». ◀



▲ Ignace Adant



▲ Philippe Chevalier

► SOCIAL / FORMATION

L'harmonisation des statuts Ouvriers-Employés : Une thématique au cœur de notre actualité

Le 13 novembre dernier, près de 30 personnes du secteur se sont retrouvées au Cercle du Lac à Louvain-la-Neuve pour participer à la séance d'information « Ressources Humaines » organisée par FEDIEX, axée sur le rapprochement des statuts entre ouvriers et employés.

Cette matinée d'information a été présidée par M. Paul BERTRAND, Président de la CCP Sociale de Fediex et s'est déroulée en présence de plusieurs orateurs :

- **Mme Marie-Noëlle VANDERHOVEN**, Conseiller Affaires Sociales de la FEB ;
- **Mme Nadine BEAUFILS**, Avocate associée de TAQUET, CLESSE & VAN EECKHOUTTE ;
- **Mme Anne THIRY**, Managing Partner, Actuaire d'ESOFAC, pour le volet pension.

Ce séminaire, réservé aux membres de Fediex, de Pierres et Marbres de Wallonie et de différentes sous-commissions paritaires de l'industrie des carrières a permis aux participants de prendre connaissance :

- des **avancées qui ont été réalisées depuis le 8 juillet dernier**, date à laquelle la Ministre de l'Emploi a proposé un compromis visant à supprimer les discriminations entre ouvriers et employés ;

- des **mesures contenues dans l'avant-projet de loi**, concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ; ainsi que des mesures d'accompagnement, à partir du 1er janvier 2014 ;
- de l'**impact de l'harmonisation des statuts** en matière des plans de pension et des différents points d'attention pour l'avenir.

Les orateurs ont pu apporter un bon nombre d'éclaircissements sur une matière très complexe et ont contribué par leurs interventions riches d'exemples à la réussite de ce séminaire. Celle-ci dépend d'ailleurs également du public qui s'est montré très attentif et participatif.

Cette matinée s'est clôturée en toute convivialité par un drink et un lunch offerts par Fediex. ◀

Les orateurs ont pu apporter un bon nombre d'éclaircissements sur une matière très complexe.



Le Congrès de la Sim réunit plusieurs milliers d'industriels, chercheurs, étudiants et fournisseurs autour d'une exposition riche de plusieurs centaines d'exposants.



► TECHNIQUE / SÉCURITÉ

Le Congrès de la Sim à Mons en 2015

La Ville de Mons accueillera du 20 au 23 octobre 2015 le Congrès de la Société de l'Industrie Minérale.

La Société de l'Industrie Minérale (Sim) est une association française qui regroupe les professionnels concernés par les matières minérales au sens large. Les métiers touchés vont de l'exploitation de ressources minérales au traitement des déchets, en passant par les équipements et matériels, et les activités de recherche, tant technique qu'environnementale.

Selon les années, la Sim compte jusqu'à une cinquantaine de membres belges, dont de nombreux sont issus de l'industrie extractive. Ceux-ci sont réunis au sein du Groupement des Membres Belges de la Sim (GMBSim), dont le secrétariat est assuré par Fediex.

La Sim confie chaque année l'organisation d'un Congrès à l'un de ses districts, assurant ainsi une rotation géographique. Le Congrès de la Sim réunit plusieurs milliers d'industriels, chercheurs, étudiants et fournisseurs autour d'une exposition riche de plusieurs centaines d'exposants, d'un vaste choix de visites techniques, d'un forum emploi, de divers ateliers techniques...

Parmi les sujets traités en 2013 à Besançon, nous épinglerons particulièrement un point sur les essais normalisés sur granulats, le tour d'horizon des ressources régionales en granulats et roches ornementales, l'impact de la chaux sur la qualité des enrobés

bitumineux et la gestion de l'eau dans l'industrie minérale.

L'édition 2014 du Congrès de la Sim aura lieu à Bordeaux. C'est ensuite Mons qui l'accueillera du 20 au 23 octobre 2015. L'organisation de cet événement en Belgique a déjà bien avancé, et c'est Fediex qui, dans le comité organisateur, est en charge de coordonner les visites techniques.





De par la richesse du sous-sol belge et un historique notoire en matière de Sciences de la Terre, des outils efficaces ont très rapidement été développés pour aider l'industrie extractive à – d'une part – optimiser l'exploitation des ressources naturelles et – d'autre part – perfectionner le traitement de la matière afin de répondre encore mieux aux besoins de notre société. C'est pourquoi il nous a semblé important de créer une rubrique R&D dans notre revue, et d'y présenter quelques success stories.

Pour cette première, nous avons fait appel à deux partenaires de longue date de l'industrie extractive, le Centre Terre et Pierre et l'INISMa, deux centres membres de EMRA.

► RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

L'expertise des centres de recherches EMRA

Les métiers historiques de l'INISMa et du Centre Terre et Pierre (CTP) puisent leur origine au cœur de l'industrie extractive et des activités minières. L'exploitation des ressources minérales indispensables aux activités humaines requiert une expertise largement partagée par ces deux centres complémentaires.

Elle se décline depuis la reconnaissance des gisements et l'étude de leur mise en exploitation jusqu'au diagnostic et la résolution de problèmes ponctuels, l'aide et le soutien à l'exploitation ou encore la réalisation de recherches thématiques sur les matières à valoriser.

Les expertises combinées du CTP et de l'INISMa ainsi que leur important parc d'équipements autorisent une large gamme de services depuis le forage et la géotechnique, les caractérisations chimiques, mécaniques et physiques d'échantillons, l'établissement et le test de schémas de traitement, la consultance et l'expertise en génie minéral.

Ces partenaires EMRA disposent d'un parc de machines très complet, comprenant notamment des pénétromètres, des engins de forages de différents gabarits pour le prélèvement d'échantillons, des dispositifs de monitoring de tassement ou de glissement de terrain, ainsi qu'un laboratoire complet de caractérisation particulièrement adapté aux terrains de couverture.

Les techniques analytiques combinent l'analyse chimique par fluorescence (XRF) sur pastille et perle de fusion, les mesures par ICP (plasma induit) ou encore le dosage sur analyseur spécifique (mercure, chlore, fluor...). La minéralogie des roches est étudiée par diffraction des rayons X, en microscopie optique ou encore sur microscope à balayage électronique. Nombre de techniques analytiques complémentaires sont disponibles sur demande (mesures thermogravimétriques, densité, work index, indice de forme, analyses granulométriques...).

Pour illustrer ces compétences, les deux centres ont réalisé par le passé des campagnes de forage et d'analyse visant à définir et caractériser les gisements ou leurs extensions. L'INISMa a par exemple réalisé une très grande campagne de caractérisation géotechnique dans le cadre du projet OBESCO2, mais également un grand nombre d'études de caractérisation de couverture ou pour le dimensionnement de fondations dans toute la Wallonie, tant pour des installations en fond de carrière qu'en surface : concasseur, bandes transporteuses, stock piles, nouvelles usines, unité de sciage,...

Le CTP a quant à lui exécuté pour des miniers et carriers plusieurs campagnes d'analyse de carottes de forage comptant pour certaines plus de mille échantillons. La prise en charge s'opère dès la réception des carottes de sondage qui sont préparées (concassage, broyage, échantillonnage) par lot pour les analyses par XRF.

Au cours du processus, un contrôle qualité continu est opéré afin de garantir l'exactitude des résultats en identifiant d'éventuels problèmes de précision, de déviation ou encore de contamination entre échantillons. La critique des données acquises permet de réitérer l'analyse d'un lot si un souci analytique est identifié. Enfin, le CTP peut compiler ces données et accompagner l'industriel dans l'interprétation géologique des résultats.

CTP et INISMa sont donc plus que jamais des partenaires de choix et de proximité au service des acteurs de l'industrie extractive.

Contacts :

Xavier Buttol
x.buttol@bcrc.be

Benoît Grymonprez
benoit.grymonprez@ctp.be

Les métiers historiques de l'INISMa et du Centre Terre et Pierre puisent leur origine au cœur de l'industrie extractive et des activités minières.

*Les expertises
combinées du CTP
et de l'INISMa
autorisent une large
gamme de services.*



▲ INISMa : Forage dans une carrière de craie



▲ INISMa : Reconnaissance géotechnique à l'intérieur d'une usine



Agenda

Le 31/01/2014

Journée Technique du GBEE

10^{ème} édition de la journée du Groupement de l'Energie Explosive

- Lieu : Mons
- Le programme complet sera disponible début 2014

Du 13/02/2014 au 14/02/2014

Salon des Mandataires

L'événement annuel incontournable où tous les acteurs de la vie locale wallonne doivent être présents (y compris Fediex)

- Lieu : Parc d'Activités du WEX - Wallonie Expo s.a. - Rue des Deux Provinces 1 - 6900 Marche-en-Famenne
- Infos : info@wex.be